

BAREME HONORAIRES DE TRANSACTION

(A la charge de l'acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat)

Exploitations agricoles, maisons, parts sociales de sociétés agricoles ou immobilières

Alteor Transaction s'engage avec vous :

- **Evaluation et mise en relation :**

Détermination des conditions de la vente : visite de votre entreprise, évaluation et élaboration d'une stratégie personnalisée. Préparation d'un document de présentation exhaustif.

Recherche et sélection de candidats sérieux. Accompagnement lors des visites. Appui à la négociation.

- **Négociation et rédaction du protocole d'accord**

Rédaction d'un protocole d'accord qui reprend les termes de la négociation : vente des biens, modalités d'évaluation du cheptel et des stocks, devenir des servitudes, conditions suspensives,...

Elaboration d'un plan d'action et suivi.

- **Accompagnement jusqu'à la cession définitive :**

Réalisation des démarches administratives et travail en étroite relation avec vos partenaires : banque, notaire, comptable, propriétaires...

Levée des conditions suspensives et réalisation des diligences prévues au protocole d'accord.

Appui à la réalisation de l'inventaire, rédaction et validation des actes.

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur selon le barème suivant :

Prix de vente net vendeur des actifs mobiliers et immobiliers	% Honoraires en € HT	% Honoraires en € TTC (TVA à 20 %)
< à 200 000 €	7,35 %	8,82 %
200 000 € à 1 000 000 €	6,50 %	7,80 %
> à 1 000 000 €	6,00%	7,20 %